

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2020

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 11
- votants 11

Date de convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 23/07/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept septembre deux mil vingt à 20 h 00.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Objet : Délégués du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

A l'issue des élections municipales, le conseil municipal nouvellement élu est appelé à désigner ses représentants dans les structures intercommunales auxquelles la commune appartient.

Conformément aux statuts du SID approuvés par arrêté interpréfectoral n° 26-2020-02-07-004 du 7 février 2020, chaque commune devra élire deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour le Syndicat d'Irrigation Drômois, qui seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire. En effet, au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction de régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant. La commune de Portes En Valdaine fait partie du territoire De Valdaine-Marsanne.

Dans un 2^{ème} temps, le comité de territoire élira en son sein ses représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du SID (deux délégués au comité syndical du SID, quelle que soit la surface irriguée soustraite et un délégué supplémentaire par tranche de 1.000 ha soustraite, au-delà de 1.000 ha).

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants DESIGNNE :

Titulaire : Monsieur VERNERET Jacques

Suppléant : Monsieur PERRIN Bernard

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

